



COMMUNE DE SAINT CLAIR DU RHONE

Plan Communal de Sauvegarde

Fiche contact Télé-Alerte

A rapporter en mairie

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TELEPHONE 1	
TELEPHONE 2	
COURRIEL	

- Ces informations seront traitées « confidentiel » et réservées uniquement au P.C.S

Si vous quittez la commune, merci de le signaler en mairie.

Tous renseignements au 04. 74 56 43 15 ou

prevention@mairie-stclairdurhone.com ou <http://www.st-clair-du-rhone.fr/>

ANNEXE :

le DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) qui vous donne les consignes à tenir en cas de crise (d'origine naturelle ou industrielle) gérée dans le cas du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Nous vous invitons à mettre en place les dispositions recommandées et bien conserver ce document.

D'autre part, pour compléter et rendre plus efficace notre système d'alerte téléphonique (qui aujourd'hui ne contient que les numéros de l'annuaire) nous vous proposons de nous communiquer vos numéros de portable et adresses mails à l'aide du tableau joint.

Pour nous transmettre vos coordonnées, vous pouvez soit :

- ✓ Reporter le tableau complété à la mairie.
- ✓ Vous rendre sur le site de la commune <http://www.st-clair-du-rhone.fr/> dans la rubrique « Sécurité – Plan Communal de Secours » et télécharger la fiche contact pour la retourner par mail à l'adresse suivante : prevention@mairie-stclairdurhone.com
- ✓ Ces informations seront traitées « confidentiel » et réservées uniquement au Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)